

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE DANNE ET QUATRE VENTS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2026

Date de convocation
09/04/2026

Date d'affichage
/2026

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de votants :	12
Nombre d'absents :	3

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc JACOB, maire.

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, LOZITO-URBES Nathalie, QUIRIN Jean-Jacques, FRITSCH Christelle, BENZIDOUR Myriam, DIEBOLD André, JULLIENNE Michel, MERKLE Catherine, SCHEFFLER Sylvain, SCHMITT Mylène, THOMAS Daniel.

Membres absents excusés : BAE Laetitia, BRUA Dolorès, WATZKY Lionel.

Secrétaire de séance : SCHEFFLER Sylvain

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 19h00.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le Conseil Municipal en début de chaque séance. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Sylvain SCHEFFLER.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°2 : APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune observations est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°3 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnelles de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux en concertation avec les membres de la commission des finances qui se sont réunis en date du 13 avril 2026.

Le Conseil Municipal,

VU les articles 1636B *sexies* à 1636B *undecies* et 1639A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,43 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 112,50 %
 - o Taxe d'habitation : 18,35 %
- CHARGE Monsieur le Maire de
 - o Notifier cette décision aux services préfectoraux
 - o Transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :

État 1259

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°4 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

1. La ligue contre le cancer

Monsieur le Maire présente le courrier émanant de La ligue contre le cancer sollicitant une subvention communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents :

- DÉCIDENT de verser une subvention d'un montant de 100.00 €
PRÉCISENT que le montant sera payé avec le divers inscrit au compte 65748 du budget primitif de cette année.

2. Association apicole de Lutzelbourg et environ

Monsieur le Maire présente le courrier émanant de l'association apicole de Lutzelbourg et environs sollicitant une subvention communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents :

- DÉCIDENT de verser une subvention d'un montant de 200.00 €
PRÉCISENT que le montant sera payé avec le divers inscrit au compte 65748 du budget primitif de cette année.

Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :

Les deux cerfas et demandes de subventions

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**
N°5 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 (COMMUNE ET EAU)

Monsieur le Maire commente en détails les propositions de budget :

- Le budget principal s'équilibre à hauteur de 993 450.03 € en section de fonctionnement et à hauteur de 316 848.71 € en section d'investissement
- Le budget eau s'équilibre à hauteur de 178 063.27 € en section de fonctionnement et à hauteur de 93 232.45 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve tour à tour les budgets présentés par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente ensuite la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026. Ce document codifié par l'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales retrace les principales informations financières du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Il doit être joint aux documents budgétaires et s'applique à l'ensemble des communes quelle que soit leur strate démographique.

Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :

Livret du budget + note de présentation

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**
N°6 : ÉLECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT DES EAUX DE PHALSBURG

En référence aux statuts du Syndicat des Eaux de Phalsbourg en date du 31/12/2003, chaque commune est représentée au sein du comité syndical par deux délégués titulaires et par deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à un vote au scrutin de liste secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres titulaires

L'unique liste qui a été constituée comprend :

- SCHEFFLER Jean-Jacques
- THOMAS Daniel

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement.

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Sièges à pourvoir : 2

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

- SCHEFFLER Jean-Jacques
- THOMAS Daniel

Membres suppléants

L'unique liste qui a été constituée comprend :

- WATZKY Lionel
- SCHEFFLER Sylvain

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement.

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12
 Sièges à pourvoir : 2
 Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :
 - WATZKY Lionel
 - SCHEFFLER Sylvain

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

N°7 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal (Article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales). Monsieur le Maire informe que les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat du Conseil Municipal, ou être temporaires, limités à une catégorie d'affaires. Les commissions communales sont des commissions d'étude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les commissions mentionnées ci-dessous, sans procéder au scrutin secret, en précisant que Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Cette commission est chargée des questions suivantes : assainissement, chasse, agriculture, forêt, fleurissement, écologie. Elle est également en charge de la gestion et les relations avec la Suez et les autres intervenants concernant l'eau, la sécurité routière et l'amélioration du cadre de vie dans notre commune.

Président : Jean-Luc JACOB
Vice-président : Christelle FRITSCH
Membres : Jean-Jacques QUIRIN Jean-Jacques SCHEFFLER
 Nathalie LOZITO-URBES Sylvain SCHEFFLER
 André DIEBOLD Lionel WATZKY
 Michel JULLIENNE Myriam BENZIDOUR
 Catherine MERKLE Mylène SCHMITT
 Daniel THOMAS

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Cette commission est chargée des questions suivantes : relation et gestion du personnel communal, étude des projets et avant travaux, suivi des travaux, entretien du patrimoine et équipement.

Président : Jean-Luc JACOB
Vice-président : Jean-Jacques QUIRIN
Membres : Jean-Jacques SCHEFFLER André DIEBOLD
 Nathalie LOZITO-URBES Myriam BENZIDOUR
 Daniel THOMAS Christelle FRITSCH
 Lionel WATZKY Dolorès BRUA
 Michel JULLIENNE Sylvain SCHEFFLER

COMMISSION CULTURELLE ET SPORTIVE

Cette commission est chargée des questions suivantes : gestion de l'Espace culturel, fêtes et cérémonies, relation avec les associations et gestion du point lecture

<u>Président</u> :	Jean-Luc JACOB	
<u>Vice-président</u> :	Jean-Jacques SCHEFFLER	
<u>Membres</u> :	Sylvain SCHEFFLER	Laetitia BAE
	Daniel THOMAS	Nathalie LOZITO-URBES
	André DIEBOLD	Dolorès BRUA
	Christelle FRITSCH	

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET COMMUNICATION

Cette commission est chargée des questions suivantes : affaires sociales, scolaires, périscolaires et jeunesse. Elle sera en charge du site internet, du bulletin municipal et de la relation avec la presse.

<u>Président</u> :	Jean-Luc JACOB	
<u>Vice-président</u> :	Nathalie LOZITO-URBES	
<u>Membres</u> :	Michel JULLIENNE	Laetitia BAE
	Mylène SCHMITT	Sylvain SCHEFFLER
	Catherine MERKLE	Myriam BENZIDOUR

CONSEIL D'ÉCOLE

Au niveau du Conseil d'École, en plus du maire, le Conseil Municipal est représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Est désigné membres délégués au sein du Conseil d'École les conseillères suivantes :

- Laetitia BAE, déléguée titulaire
- Mylène SCHMITT, déléguée suppléant

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N°8 : REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Correspondant sécurité routière : Les fonctions du correspondant de la sécurité routière s'inscrivent dans les directives de la Préfecture de la Moselle. Son rôle consiste, après avoir bénéficié d'actions d'informations, à s'engager activement dans les luttes contre l'insécurité routière dans la commune et à développer une démarche de sensibilisation, particulièrement en direction des jeunes. Il est destinataire d'une information régulière. Est désigné correspondant sécurité routière : Catherine MERKLE

Correspondant aux anciens combattants : Est désigné correspondant aux anciens combattants : Sylvain SCHEFFLER

Correspondant association ADRESS : Est désigné correspondant association ADRESS : Nathalie LOZITO-URBES et Jean-Jacques QUIRIN

Correspondant croix rouge : Est désigné correspondant croix rouge : Myriam BENZIDOUR

Correspondant du club vosgien : Est désigné correspondant du club vosgien : Jean-Jacques QUIRIN

Correspondant intempéries ERDF : Est désigné correspondant intempéries ERDF : Jean-Jacques SCHEFFLER

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**
N°9 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit, que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée de :

- Maire de la commune ou de son adjoint délégué, président de la commission,
- 6 commissaires titulaires et commissaires suppléants (si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants).

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat des conseillers municipaux.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressé par le Conseil Municipal. C'est pourquoi, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la liste de 24 personnes qui ont accepté, si elles sont retenues, de siéger au sein de cette commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal propose aux services fiscaux les 24 contribuables suivants :

GESCHWIND Gilbert	MERKLE Catherine
THOMAS Daniel	MADELAINE Bernard
GIESSNER Michèle	DIBOURG Patrick
WEICHELDER Quirin	HAUSS Benoît
SCHNEIDER Jean-Marie	BILGER Patrice
SCHEFFLER Guy	THIRY Benoît
BREGLER Philippe	KIEFFER Bernadette
SCHEFFLER Jean-Jacques	KIEFFER Luc
GRIBLING Martine	KAUFMANN Thiébaud
LAVERGNE Richard	VALENTIN Alain
QUIRIN Jean-Jacques	SCHEFFLER Sylvain
JULLIENNE Michel	DIEBOLD André

Remarques – observations – rapport au vu desquels la délibération a été adoptée :

Courrier du 30/03/2026

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**
N°10 : DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE

En charge des questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse et réalisation des baux (délimitation des lots de chasse, choix du mode de location, examen des candidatures, ...). Cette commission est constituée par le Maire et deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal.

Après délibération, Messieurs Daniel THOMAS et Sylvain SCHEFFLER sont désignés membres de la commission consultative de la chasse et ont donné leur accord.

Cette commission est également constituée par :

- Le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- Le(s) représentant(s) des Syndicats Agricoles Locaux,
- Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,
- Le lieutenant de l'ouvèterie territorialement compétent,
- Le délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage ou son représentant,
- Un représentant de l'Office National des Forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier,
- Le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant,
- Un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers,
- Le locataire de la chasse du ou des lot(s) concerné(s).

/

DIVERS ET COMMUNICATION

1. La petite parcelle qui fait la jonction entre la rue des Mirabelles et le lotissement serait à vendre. Une personne serait intéressée pour l'acheter et nous revendrait la partie que la commune avait déjà voulu acheter à plusieurs reprises mais dont le prix était jusqu'à aujourd'hui trop élevé.
2. La demi-journée citoyenne aura lieu samedi 25 avril 2026. M. Jean-Jacques QUIRIN a fait un détail du planning de la journée. M. le Maire informe qu'une commande de camion de terre végétale a été passée afin de pouvoir déniveler pas mal de terre derrière la salle de l'Espace Culturel.
3. La vérification des poteaux incendie a eu lieu et certains travaux seront à entreprendre. Certains d'entre eux sont mal placés et d'autres ont un débit réduit. Pour ces derniers la commune ne va certainement pas pouvoir faire grand-chose car même si on les remplaçait on n'aurait pas de garantie que le débit serait meilleur. Sur d'autres il manque des chaînettes qui seront à remplacer. M. Jean-Jacques QUIRIN va voir pour en commander. Les plus vieux poteaux incendie seront remplacés au courant de l'année. Il va aussi falloir passer chez certaines personnes afin qu'elles taillent leur haie correctement pour éviter de cacher certains de ces poteaux. Un poteau incendie au niveau de la place de la mairie n'est pas conforme du tout car il n'est pas accessible.
4. Un représentant de la commune de Waltembourg est passé à plusieurs reprises faire le tour de la commune avec un ou plusieurs adjoints. Ils ont comme projet de faire de leur commune une « Commune nature » comme la nôtre et ont demandé conseils auprès de nous. Mardi 21/04/2026 une réunion a lieu avec ces personnes-là, en présence de Mme Christelle FRITSCH, qui va leur indiquer les démarches et leur faire un exposé pour aboutir à ce projet.
5. La commission de sécurité de la salle de l'Espace Culturel a eu lieu et s'est bien déroulé. La commune a reçu un avis favorable et il n'y a pas beaucoup de travaux à prévoir. Il y a notamment des travaux d'électricité et autres à voir. La prochaine aura de nouveau lieu dans 5 ans.
6. Une sortie avec les jeunes du Conseil Local des Jeunes accompagnés des jeunes de Henridorff, Arzviller et Guntzviller est prévue le 23 avril. Mme Nathalie LOZITO-URBES leur a préparé un programme sur une journée avec visite du Conseil Départemental de la Moselle suivi du repas de midi suivi d'un après-midi au complexe Sensas favorisant la cohésion d'équipe.

7. Samedi 11/04/2026 le Maire et les adjoints ont été invités au camp La Horie. Un jumelage est en projet entre un escadron et notre commune.
8. Le Conseil d'École a eu lieu le 29/03/2026. L'école comprendra à la rentrée prochaine entre 60 et 62 élèves. Il y a un équilibre qui se fait entre le nombre d'enfants de CM2 qui quittent l'école et le nombre d'enfants qui entrent en maternelle. Les effectifs sont stables et il n'est pas question au jour d'aujourd'hui de fermeture de classes. La directrice a prévu diverses activités avec les enfants : sortie piscine, sortie cinéma, entraînement golf, renouvellement des séances d'escrime, etc.
9. M. André DIEBOLD va gérer la salle de l'Espace culturel à partir de début octobre. En accord avec M. Alain VALENTIN, ce dernier va continuer à assurer les locations jusqu'à fin septembre. Il prend déjà sur quelques locations M. DIEBOLD en binôme afin de lui montrer comment ça se passe.
10. La commune a reçu une centaine de seaux pour les déchets alimentaires. Les citoyens qui voudront en récupérer pourront passer en mairie. Un avis aux habitants sera fait pour cela. D'autres seaux devront encore arriver prochainement car la commune en a commandé environ 300.
11. La problématique des chats a été évoquée. La commune a reçu plusieurs appels ces dernières semaines à cause des chats errants afin de savoir ce que le maire va en faire. Cela a été discuté en séance. Le souci c'est que la SPA ne fait plus rien par faute de moyens (plus de cages disponibles, moins de bénévoles, etc). C'est donc au maire de gérer cela. M. Sylvain SCHEFFLER s'est proposé d'appeler un vétérinaire afin de savoir ce qu'on pourrait en faire. On attend donc de savoir la suite afin que ce soit traité au plus vite.
12. Pour la fête des associations, la commune n'a pas encore de tentes car la communauté des communes, où on les prenait d'habitude, n'en ont plus. En raison des élections municipales, l'équipe s'y est pris un peu plus tard pour l'organisation et de ce fait elles ne sont plus disponibles. Il va donc falloir regarder avec des professionnels sans trop dépenser non plus et sinon ce sera fait en plein air.
13. Le 30/06/2026 aura lieu la fête de départ à la retraite de Sylviane BERLOCHER.
14. Depuis le 1^{er} avril, M. Jean-Marc HESCHUNG est à nouveau embauché au sein de la commune afin de donner un coup de main à l'ouvrier communal pendant la période estivale.

La séance a été levée à 21h.

Jean-Luc JACOB, Maire	
Sylvain SCHEFFLER, secrétaire de séance	